

CHAPITRE QUATRIÈME.

LES PAROISSIENS.

SOMMAIRE : Chaque paroisse constitue une corporation.— Dans chaque paroisse, il peut y avoir deux corporations. Les missions et les paroisses canoniques constituent des corporations.— Les paroissiens peuvent-ils faire des règlements ?— Quels paroissiens constituent l'assemblée de paroisse ?— But des assemblées de paroisse.— Dépenses et travaux extraordinaires.— Poursuites.— Paroisses où il faut convoquer les assemblées de paroisse.— Exceptions.— Convocation des assemblées.— Présidence.— Procès-verbal.— Enregistrement des voix.— Qui peut voter ?— Droits des paroissiens..... 370

TROISIÈME PARTIE.

BIENS DES PAROISSES.

CHAPITRE PREMIER.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

SOMMAIRE : La paroisse est une mainmorte.— Limites aux droits de posséder des corporations.— Cas des paroisses.— Limite d'étendue.— Terrains acquis avant le 19 mars 1839.— Enregistrement des titres.— Propriété des biens paroissiaux.— Doctrine des théologiens.— Doctrine des jurisconsultes.— Doctrine du droit civil.— Opinion de Taparelli.— Opinion de Mgr Affre.— La paroisse est propriétaire.— Droits des paroissiens..... 387

CHAPITRE DEUXIÈME.

CONSTRUCTION ET RÉPARATION DES ÉGLISES, PRESBYTÈRES ET CIMETIÈRES.

SOMMAIRE : Histoire de la construction.— Pouvoirs de l'évêque.— Rôle des commissaires.— Qui est tenu de contribuer aux frais de construction, etc. ?— Cas des non catholiques.....